

		document vient également clarifier les modalités de règlement des droits d'inscription. Ces adaptations contribuent à l'amélioration de la gestion administrative et financière des inscriptions au CAPF.
Poursuite du système de réservation des créneaux pour les rencontres parents-professeurs afin de valider en ligne les horaires des cours collectifs pour l'année.	100 %	Depuis la rentrée scolaire 2024, le CAPF a mis en place un système de réservation de créneaux en lignes pour certains cours collectifs (Formation musicale, Eveil musical, Arts plastiques, Chœurs enfants, adolescents et enfants), via le site internet du CAPF. Pour la rentrée 2025, ce système a été maintenu avec le rajout du Théâtre. Voici un état des demandes : • 317 demandes • 276 acceptées • 2 annulées • 31 défavorables (doublon, incomplet) • 4 en attente • 4 rejetées. Ce système permet : 1) Au CAPF : d'avoir une meilleure visibilité des créneaux réservés par les familles, et de faciliter les 3 journées de rencontre parents-professeurs dédiées aux inscriptions ; 2) Aux parents de pouvoir s'organiser pour les activités de leurs enfants pour la rentrée et de s'organiser en conséquence. Il permet également à tous, un gain de temps lors de ces 3 journées de rencontre.
Billetterie en ligne pour la vente de billets d'événements organisés par l'établissement (Marae)	100 %	Une billetterie en ligne a été mise en place via une prestation de services. Cette billetterie permet au public d'acheter ses billets à distance et par conséquent d'augmenter les ventes, de faciliter la gestion des ventes et d'améliorer l'organisation de l'accueil lors de l'événement. Ce service contribue à la modernisation et à la dématérialisation des procédures de vente.
Poursuite du formulaire d'inscription en ligne pour les stagiaires internationaux aux workshops en arts traditionnels de juin et novembre.	100 %	Les stagiaires internationaux continuent de pouvoir s'inscrire via un formulaire en ligne pour les International Workshops organisés en juin et novembre. Cette procédure dématérialisée via un formulaire Google forms mis en ligne sur le site internet, permet de simplifier l'inscription, de centraliser les informations et de faciliter la gestion des participants venant de l'étranger. En interne, elle contribue également à une meilleure organisation administrative et à une réduction significative de l'usage de papier, renforçant ainsi l'efficacité et la durabilité des pratiques de l'établissement.
Simplification et réduction du catalogue de rentrée pour le rendre plus lisible et transparent pour les usagers.	70 %	Le catalogue des formations du CAPF, initialement d'environ 60 pages, a été retravaillé, et réduit à 40 pages. Les informations ont été clarifiées en intégrant les modalités d'inscription, les pièces à fournir obligatoirement ainsi qu'un extrait du règlement intérieur, ainsi que les tarifs. Cette démarche permet au public de disposer d'une information claire, complète et transparente, facilitant la compréhension et la préparation de leur dossier d'inscription.
Restructuration du site internet du Conservatoire pour simplifier l'accès aux informations sur les formations et leurs tarifs.	80 %	Le site internet du Conservatoire a été en grande partie restructuré afin de présenter de manière claire et accessible les différents cursus et leurs tarifs. L'information a été organisée de façon intuitive pour que les usagers puissent facilement trouver ce qu'ils recherchent, améliorant ainsi la transparence et la qualité de l'information disponible en ligne. De plus, la rubrique « Rentrée » a été améliorée par des supports visuels illustrant les étapes et formalités pour une inscription. Le site internet sera amélioré au fur et à mesure des besoins.
Amélioration de l'information des usagers par la mise en place d'affiches indiquant les horaires d'ouverture et les contacts des services à deux points stratégiques (Bureau de la scolarité, Régie de recettes)	100 %	Des affiches ont été installées au niveau du bureau de la scolarité et de la régie afin de mettre en avant les horaires d'ouverture des services. Un QR code a également été ajouté pour orienter les usagers vers les contacts de la scolarité ou de la régie. Cette démarche a permis d'améliorer l'accueil, de faciliter la prise de contact et d'augmenter la clarté de l'information pour le public.

3.6.1.2 Centre de formation professionnelle des adultes (CFPA)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	N°222, quartier Sarah BUCHIN, derrière l'école Fautaua Val, Pirae, Tahiti
Adresse postale	BP 5610 – 98 716 Pirae
Téléphone	40 50 74 50
Courriel	courrier@cfpa.pf
Site internet	www.cfpa.pf
Page Facebook	www.facebook.com/cfpa.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h00 à 15h45 (journée continue) Vendredi : 7h00 à 11h00
Directeur	Monsieur Jean-Michel BLANCHEMANCHE

Adresse géographique des annexes - antennes	Unité de Formation de Pirae : n° 222, quartier Sarah BUCHIN, derrière l'école Fautaua Val - Pirae Unité de Formation de Punaruu : côté montagne en face de la station Total Punaruu Unité de Formation de Taravao : Route du Belvédère, en face de l'école maternelle Hei Tama Here Unité de Formation des Iles sous le vent : Baie de Faaroa, après le collège de Faaroa et face à Electra – Taputapuataea – Raiatea Unité de Formation Itinérante conduite automobile : N° 222, quartier Sarah BUCHIN, derrière l'école Fautaua Val - Pirae Unité de Formation de Rangiroa : Avatoru - Rangiroa
Téléphone	Unité de Formation de Pirae : 40 50 74 50 Unité de Punaruu : 40 50 75 50

	Unité de Taravao : 40 50 88 50 Unité des Iles sous le vent : 40 60 04 05 Unité de Rangiroa : 40 96 04 22
Horaires d'ouverture	Lundi à jeudi : 7h00 à 15h45 (journée continue) Vendredi : 7h00 à 11h00

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 97-34 APF du 20 février 1997 portant création d'un établissement public administratif dénommé « Centre de formation professionnelle pour adultes »
- Arrêté n° 912 CM du 14 juin 2019 relatif aux nouvelles règles d'organisation et de fonctionnement du Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA)

Nomination du directeur

- Arrêté n° 2007 CM du 9 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Michel Blanchemanche en qualité de directeur général du Centre de formation professionnelle pour adultes

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle (MFT).

Présentation générale et attributions

Le Centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA) a pour mission d'organiser, d'animer la formation professionnelle de toute personne âgée de plus de 16 ans présentant un déficit de qualification ou souhaitant accéder à un titre supérieur au diplôme détenu.

A l'issue de la formation, pour son insertion durable, il assure aux demandeurs d'emploi son accompagnement et son suivi pendant une année par la cellule insertion.

Le CFPA peut dispenser des formations qualifiantes, des modules de qualifications ou adaptés aux besoins pour le personnel salarié.

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2025

Compte financier provisoire

Intitulé	Section I - Fonctionnement	Section II - Opérations en capital	Total
Recettes	1 400 309 823 FCFP	207 856 742 FCFP	1 608 166 565 FCFP
Dont subventions reçues de la Polynésie française	1 324 713 256 FCFP	-	1 324 713 256 FCFP
Dépenses	1 188 093 314 FCFP	387 349 465 FCFP	1 575 442 779 FCFP
Résultats	212 216 509 FCFP	- 179 492 723 FCFP	32 723 786 FCFP
Montant du fonds de roulement	- En valeur : 701 613 767 FCFP - En nombre de jours : 241 jours environ		

Bilan social de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Montant total des traitements de base	444 149 771 FCFP
Montant total des charges sociales	184 945 431 FCFP
Montant total des heures supplémentaires	-
Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés	13 196 023 FCFP
Montant des dépenses de formation	8 764 916 FCFP

Nombre d’effectifs présents et payés au 31 décembre 2025

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT*	3	1	0	0		4
Titulaire FPT*	6	52	7	5		70
ANFA	0	0	0	0	0	0
CEAPF	0	0	0	0		0
FEDA	0	0	0	0		0
ANT**	3	17	6	2		28
ENIM	0	0	0	0		0
PNNIM	0	0	0	0		0
Autres	1	0	0	0		1
Total effectif	13	70	13	7	0	103
Part en %	12,62%	67,96%	12,62%	6,80%	0%	100%

Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Engagement	% de mise en œuvre	Détail de réalisation et commentaire
Développement de l’offre de formation professionnelle du CFPA dans l’archipel des Tuamotu en faveur des publics éloignés – Rangiroa	100 %	L’unité mobile de Rangiroa a ouvert ses portes au public en novembre 2025. À cette occasion, trois formations de préqualification ont été déployées dans les secteurs du bâtiment et de l’industrie : Agent d’entretien du bâtiment, Mécanique automobile et Monteur-dépanneur en climatisation. Ces formations visent à permettre aux usagers de l’archipel des Tuamotu d’accéder à des parcours de qualification et d’insertion professionnelle sans avoir à se déplacer vers les centres de formation situés à Tahiti.
Extension de l’accès à la formation professionnelle dans l’archipel des Îles Marquises	33 %	Dans le cadre du déploiement de l’offre de formation professionnelle au sein des archipels, une formation de Guide accompagnateur touristique a été lancée en décembre 2025 au profit des usagers des Îles Marquises. Dans la continuité de cette dynamique, deux formations supplémentaires sont programmées au cours du premier semestre 2026 : une formation préqualifiante en Mécanique automobile ainsi que la formation Agent de maintenance en marine de plaisance. Ces actions s’inscrivent dans la volonté du CFPA de favoriser l’accès à la formation et de soutenir le développement économique local.
Déploiement de la formation « Conducteur de transport en commun en Polynésie française (CTCPF) »	100 %	Dans le cadre d’un partenariat avec des auto-écoles privées, le CFPA a mis en place une formation visant à professionnaliser les conducteurs destinés au transport en commun en Polynésie française. La première session a débuté en décembre 2025 au CFPA et s’achèvera le 2 avril 2026. Au total, cinq sessions de formation sont programmées au cours de l’année 2026 afin de répondre aux besoins croissants en conducteurs qualifiés dans ce secteur.
Optimisation de l'accueil et de la sécurité des usagers	100 %	Des aménagements ont été engagés au sein de l’Unité de Formation (UF) de Punaruu afin d’améliorer les conditions d’accueil des candidats et de garantir la confidentialité des échanges avec les usagers. Dans ce cadre, les toitures des bâtiments ont été remplacées et les blocs sanitaires destinés aux stagiaires ont été rénovés. En 2026, la reconstruction du bâtiment dédié à l’accueil est prévue afin d’offrir aux usagers un espace plus adapté, garantissant une meilleure qualité d’accueil ainsi que des conditions de confidentialité conformes aux exigences du service public de la formation professionnelle.
Suivi psychopédagogique systématique des stagiaires	100 %	Depuis le 5 janvier 2025, un suivi psychopédagogique des stagiaires est systématiquement mis en place pour l’ensemble des formations dispensées par le CFPA. Ce dispositif vise à accompagner les stagiaires tout au long de leur parcours de formation, à prévenir les difficultés d’apprentissage et à favoriser leur réussite dans le cadre de leur projet professionnel.

Formation des formateurs au titre professionnel « Formateur Professionnel pour Adultes (FPA)	100 %	Quatorze formateurs ont suivi une formation en alternance conduisant à l'obtention du titre professionnel « Formateur Professionnel pour Adultes (FPA) », débutée le 29 avril 2024 et achevée le 30 avril 2025. Cette formation, engagée à la suite de leur réussite au concours d'instructeur de formation professionnelle, a donné des résultats très satisfaisants, l'ensemble des participants ayant obtenu leur titre professionnel. À l'issue de cette action de professionnalisation, les trente formateurs instructeurs de formation professionnelle (IFP) du CFPA sont désormais qualifiés en pédagogie de la formation pour adultes.
Formation des formateurs et des responsables d'unités de formation à la communication non violente	94 %	Afin d'améliorer l'accompagnement des publics en difficulté et de sécuriser les échanges pédagogiques, les formateurs et les responsables d'unités de formation ont bénéficié d'une formation intitulée « Optimiser sa communication en s'inspirant de la communication non violente ». Cette formation vise à renforcer la qualité des relations entre les formateurs et les stagiaires et à favoriser un accompagnement pédagogique adapté. Les agents n'ayant pas pu y participer en 2025, représentant environ 6 % des effectifs concernés, sont positionnés sur des sessions programmées en 2026.
Évaluation de l'accueil par les usagers, de l'UF de Taravao.	Opérationnel depuis novembre 2025	Une borne de satisfaction a été installée afin de permettre l'évaluation mensuelle de la qualité de l'accueil par les usagers. Ce dispositif vient compléter les bornes déjà présentes sur les unités de formation de Pirae et de Punaruu, contribuant ainsi à l'amélioration continue des services proposés aux stagiaires et aux usagers du CFPA.
Amélioration de la transparence des résultats auprès du public (PAPA TI'A)	100 %	Dans une démarche d'amélioration de la transparence et d'information du public, les données issues des bornes d'accueil et des enquêtes de satisfaction réalisées en fin de formation sont communiquées mensuellement au grand public via le site internet du CFPA depuis mars 2025.
Formation des secrétaires de formation (agents d'accueil)	50 %	Dans le cadre du renforcement de la qualité de l'accueil des usagers, les agents d'accueil ont pu participer, en fonction des places disponibles, à plusieurs formations proposées par la Direction des Talents et de l'Innovation (DTI). Ces formations portaient notamment sur : • La gestion des situations conflictuelles avec l'utilisateur ; • Les fondamentaux de l'accueil des usagers ; • La maîtrise des techniques d'accueil des usagers ; • L'immersion dans les « savates » d'un usager ; • L'organisation et la gestion de l'accueil des usagers de l'administration ; • La qualité de service (parcours des lauréats du concours de catégorie C) ; • L'initiation à l'accueil des usagers (parcours des lauréats du concours de catégorie C). Ces actions de formation contribuent à professionnaliser les agents d'accueil et à améliorer la qualité du service rendu aux usagers
Dématérialisation du référentiel PAPA TI'A et de son auto-évaluation	100 %	Le référentiel de labellisation du Pays PAPA TI'A – version 1 a été intégré début 2025 dans le module « audit » du logiciel AGEVAL. L'auto-évaluation a été enregistrée dans l'outil et un plan d'action a été généré, permettant d'identifier les pilotes pour chaque action et d'assurer un suivi global via le tableau de bord de la plateforme. La version 2 du référentiel, transmise en début d'année 2026, est actuellement en cours d'intégration dans l'outil. Elle nécessitera la réalisation d'une nouvelle auto-évaluation, compte tenu de l'évolution de l'organisation des critères et des indicateurs.
Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation	100% depuis le mois de mars. L'évaluation a été proposée de façon systématique depuis le mois de mars.	L'évaluation de la satisfaction des stagiaires est réalisée à l'issue de chaque formation à l'aide du logiciel AGEVAL. Pour les unités de formation de Pirae, Punaruu et Taravao, ces évaluations sont conduites par la cellule insertion. Pour les unités de Rangiroa, Raiatea et Hiva Oa, elles sont réalisées par les formateurs et/ou les responsables d'unité.

		Les résultats montrent un niveau de satisfaction très élevé, 98 % des répondants se déclarant satisfaits à très satisfaits de leur formation professionnelle.
Évaluation de la satisfaction des formateurs dans le cadre de leur professionnalisation	100 %	Le CFPA recueille également les retours des formateurs à l'issue des formations destinées à renforcer leurs compétences pédagogiques. Ainsi, l'évaluation de la formation à la communication non violente (CNV) fait apparaître que 94 % des agents se déclarent satisfaits à très satisfaits de cette action de formation. Par ailleurs, l'évaluation de la formation conduisant au titre professionnel « Formateur professionnel pour adultes » indique que 90 % des formateurs se déclarent satisfaits de la prestation de formation.

3.6.1.3 Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Avenue du Général de Gaulle, Pirae, Tahiti
Adresse postale	BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone	40 42 68 68
Courriel	direction@cht.pf
Site internet	www.chpf.pf
Page Facebook	CHPF – Centre Hospitalier de la Polynésie française
Horaires d'ouverture	24h/24 et 7J/7
Directrice	Madame Hani TERIIPAIA OTT

Adresse géographique des annexes - antennes	Unité de pédopsychiatrie Centre de la mère et de l'enfant – Pirae BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone	40 48 58 50
Horaires d'ouverture	7h30-15h30

Adresse géographique des annexes - antennes	Centre psychothérapique de Papeete Immeuble Papineau – lot 7B Rue Tepano Jaussen, Papeete BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone	40 48 58 73
Horaires d'ouverture	7h30-15h30

Adresse géographique des annexes - antennes	CATTP Moorea PK 9 côté montagne, Afareaitu, Moorea BP 1640 – 98713 Papeete
Téléphone	40 56 44 92
Horaires d'ouverture	7h30-15h30

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 83-181 du 4 novembre 1983 relative à la création d'un établissement public dénommé Centre hospitalier territorial de la Polynésie française (hôpital de

Mamao) (r.e. par Arrêté n° 4354 AA du 12 décembre 1983)

- Arrêté n° 999 CM du 12 septembre 1988 relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables du Centre hospitalier territorial de la Polynésie française

Nomination du directeur

- Arrêté n° 632 CM du 9 mai 2025 portant nomination de Mme Hani TERIIPAIA épouse OTT en qualité de directrice du Centre hospitalier de la Polynésie française

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée (MSP).

Présentation générale et attributions

Situé à Pirae, le CHPF est un hôpital de dernière génération doté d'un plateau technique lourd (SAMU et accueil des urgences, 11 salles de bloc, réanimation lourde, plateau d'imagerie comprenant scanner, IRM et scintigraphie...). Il assure une offre de soins de haute technicité en chirurgie, médecine, obstétrique et psychiatrie.

Cet établissement public, qui fait partie des centres hospitaliers centraux de la santé publique, est placé sous la tutelle du conseil de gouvernement. Il continue d'assumer les missions imparties jusqu'alors à l'hôpital de Mamao.

Pour compter du 1er janvier 2006, le Centre hospitalier de Polynésie française prend en charge les missions afférentes à la transfusion sanguine. A cet effet, est créé en son sein un service médico-technique dénommé "Centre de transfusion sanguine" (CTS) doté d'un budget annexe.

Il est créé au sein du Centre hospitalier de la Polynésie française un service médico-technique dénommé "service d'aide médicale urgente et Centre d'enseignement des soins d'urgence" doté d'un budget annexe.

Les activités annexes rattachées au Centre hospitalier de la Polynésie française sont :

- L'école de sage-femme ;
- Le département de psychiatrie ;
- Les unités de consultations et de soins ambulatoires ;
- L'hôtel des familles et accompagnants dénommé « Hospitel » ;
- L'Unité médico-judiciaire.

Elles peuvent donner lieu à des prestations payantes auprès de tiers ou auprès du budget général du Centre hospitalier de la